

## Résumé du document GEF/ME/C.42/01

### Rapport annuel de la performance du FEM (2011)

#### Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.42/01 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2011)*, ainsi que le document GEF/ME/C.42/02, *Réponse de la direction au Rapport annuel de la performance du FEM (2011)*, le Conseil note que les Entités d'exécution du FEM commencent à associer plus systématiquement les points focaux des opérations du FEM aux activités de suivi-évaluation. Il demande aux Entités d'exécution d'aller plus loin en précisant comment les points focaux des opérations pourront participer, lorsque cela est possible et pertinent, aux activités de suivi-évaluation menées dans le cadre des projets ou des programmes.

#### Résumé analytique

1. Le document GEF/ME/C.42/01 est le huitième Rapport annuel de la performance du FEM préparé par le Bureau de l'évaluation de l'institution. Il présente un compte rendu détaillé de certains des aspects des résultats des projets, des mécanismes qui peuvent influencer sur ces résultats et des modalités de suivi et d'évaluation appliquées aux projets achevés, ainsi que de la qualité des rapports d'évaluation finale. L'accent est mis sur les 109 projets achevés pour lesquels un rapport a été reçu pendant l'exercice 11.
2. Le Rapport annuel de la performance du FEM repose essentiellement sur l'examen des informations fournies dans les rapports d'évaluation finale, la vérification des notes y figurant reposant elle principalement sur l'étude des dossiers de projets. Les bureaux de l'évaluation de plusieurs Entités d'exécution établissent généralement ces rapports d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation du FEM a retenu leurs notes pour 93 projets, et a lui-même examiné 16 projets.
3. Pour l'exercice 11, nos conclusions sont les suivantes :
  - a) Les résultats de 82 % des projets achevés et examinés dans le cadre du rapport pour l'exercice 11 ont été jugés satisfaisants.
  - b) Les Entités d'exécution indiquent qu'en moyenne, les objectifs de cofinancement fixés lors de l'approbation des projets ont été dépassés.
  - c) La qualité des modalités de suivi et d'évaluation des projets clos est variable ; 68 % des projets en moyenne sont jugés au moins modérément satisfaisants depuis 2006.

- d) La qualité de 84 % des rapports d'évaluation finale soumis au cours de l'exercice 11 a été jugée au moins modérément satisfaisante.
- e) Quatre-vingt pour cent des projets agréés par la DG durant l'exercice 11 respectent les conditions minimales de qualité à l'entrée définies pour FEM-4, contre 76 % des projets agréés pendant l'exercice 08.
- f) L'évaluation de la qualité à l'entrée des projets du FEM montre une forte concordance entre les matrices de planification des projets et les cadres de résultats établis dans les domaines d'intervention, conformément aux nouvelles normes définies par la Politique de suivi et d'évaluation de 2010.
- g) Les Entités d'exécution du FEM commencent à préciser comment les points focaux techniques de l'institution seront informés des activités de suivi-évaluation et, lorsque cela est possible, associés auxdites activités.

4. Nos analyses nous conduisent à formuler la recommandation suivante : Les Entités d'exécution du FEM doivent aller plus loin en précisant comment les points focaux techniques pourront participer, lorsque cela est possible et pertinent, aux activités de suivi-évaluation menées dans le cadre des projets ou des programmes.

5. La version intégrale du Rapport annuel de la performance du FEM (2011), qui contient une analyse détaillée des conclusions énoncées dans le présent document de travail, est disponible sur le site web du Bureau de l'évaluation du FEM ([www.gefeo.org](http://www.gefeo.org)).